



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E12655

VALABLE JUSQU'AU 18/05/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1998

Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 1998B70016

Siret : 418 149 241 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3144410

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 59841856

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 59841856

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/04/2022

Raison sociale : QLS

3 RUE GUTENBERG
ZONE DE L'EXPANSION
BP 57

61200 ARGENTAN

Téléphone : 02 33 36 22 74

Portable : 06 81 78 05 46

Fax : 02 33 36 22 52

Site Internet : www.qls-argentan-chauffage.fr

E-mail : qls@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

VANDON DELPHINE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/04/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	28/04/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	28/04/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	28/04/2022

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.